

## REGLEMENT DU JEU « OUVERTURE CIC LA ROCHE SUR YON NORD »

### ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « OUVERTURE CIC LA ROCHE SUR YON NORD » qui se déroulera du 26 février au 18 avril 2015. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

### Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION

#### 2.1 Conditions d'inscription au Jeu

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC, Espace commercial Le Floriot,, 84 route de Nantes, 85000 LA ROCHE SUR YON, 256 avenue du 8 mai 1945, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

#### 2.2 Modalités de participation

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de participations au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

- 1<sup>er</sup> lot : 1 Ipad Mini 2 16 Go - Wifi d'une valeur de 299€
- 2<sup>ème</sup> lot : 1 casque Beats by Dr Dre MixBlack noir d'une valeur de 249€
- 3<sup>ème</sup> lot : 1 caméra Hero3 White d'une valeur de 189€
- 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> lot : 1 carte cadeau CIC d'une valeur unitaire de 70€

### ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort par secteur sera effectué au siège du CIC Ouest le 23 avril 2015. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet.

### ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans les 2 mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à Banque CIC OUEST. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé auprès de la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 allée de La Maladrerie.

Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST « OUVERTURE CIC LA ROCHE SUR YON NORD » Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

## **ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publicitaire ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST 2, avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

## **ARTICLE 8. DIVERS**

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **ARTICLE 9. LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.



## LA BANQUE DE DEMAIN

Ce début de XXI<sup>e</sup> siècle connaît un bond technologique sans précédent qui dépasse toutes les prévisions dans ce domaine. Il y a encore 30 ans, les spécialistes doutaient de la possibilité de diffuser en masse des ordinateurs auprès de la population.

Aujourd'hui, les foyers sont équipés à 70% d'un ordinateur avec accès à Internet et 1 Français sur 4 utilise son téléphone mobile pour « surfer ». Autre signe des temps, les ventes de tablettes ont dépassé en 2013 celles des ordinateurs et les prévisions font état pour 2015 d'un équipement de 45% des foyers français.

**Le monde de la banque vit aussi sa révolution numérique. La banque virtuelle sera-t-elle la banque de demain ?**

Oui, dans le sens où nos clients seront de plus en plus amenés à contacter leur agence à distance, via un écran d'ordinateur ou un téléphone.

Non, dans la mesure où un client aura toujours besoin de son chargé de clientèle pour le conseiller.

L'agence du futur sera plus interactive, plus réactive aux demandes des clients et plus proche.

Un client nomade pourra entrer en contact en tout lieu et à tout moment avec son agence bancaire pour s'informer, réaliser des simulations, poser une question. Les frontières physiques seront abolies, les délais seront réduits.

En agence, le client retrouvera un univers connu et convivial proposant de l'information et du conseil. Des tablettes seront à sa disposition pour lui permettre de consulter son compte et les produits et services de la banque.

Le conseiller se déplacera au domicile de ses clients avec dans sa valise, la banque.

**Vous pensez que nous n'en sommes pas encore là ?**

Les Français souhaitent de nouvelles relations avec leur banque. Avec l'Espace Conseil, CIC Ouest s'adapte.

L'espace Conseil CIC Ouest est le fruit de cette réflexion. La banque du futur ouvre ses portes à La Roche sur Yon, le 26 février 2015.

**4 bonnes raisons de venir chez vous, vous présenter nos offres de bienvenue !**

### PARTICULIERS



**150€ offerts**

Jusqu'à 150€ à utiliser à votre convenance parmi une sélection de produits et services du CIC.

### PROFESSIONNELS



**Jusqu'à 500€ d'avantages**

Pour exercer votre activité, vous aurez besoin d'installer votre cabinet, d'investir dans différents équipements, d'acheter ou de changer votre véhicule... Dans ce contexte, avoir à vos côtés un partenaire financier qui soutient vos projets est essentiel. Le CIC vous accompagne en vous proposant jusqu'à 500€ d'avantages à utiliser à votre convenance parmi une sélection de produits et services<sup>(1)</sup> du CIC.



**Le livret Bienvenue CIC au taux boosté !**

Le CIC vous invite à profiter pendant 3 mois d'une rentabilité exceptionnelle dans la limite de 50 000€. Un placement qui offre sécurité et disponibilité.

**Rejoindre le CIC, rien de plus simple !**

Avec Transfert Facile, changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence CIC.



(1) 150€ valables sur toutes les nouvelles souscriptions de produits et services commerciaux par le CIC offerts sous forme de sélection (à titre limitatif) : • Soli sous forme d'aide (Contrats Professionnels, abonnement Fil Banque, cotisation Carte Bancaire, droits d'entrée Fil Assurance Vie, frais d'installation Protection Vie, frais de dossier crédit immobilier) ; • Soli sous forme d'abonnement (PEL, PEA, Plan Bourse) concluant par une durée minimale de détention de 1 an ; le coût de l'abonnement doit être remboursé à la Banque ; • Soli par un remboursement de frais de jeu (forfaits de téléphonie avec engagement, contrats d'assurance, frais de dossier et de souscription) ; Offres réservées aux nouveaux clients personnes physiques et professionnelles au 31/12/2014 et à compter du 01/01/2015, agréant le titre de souscription. Voir conditions détaillées dans votre agence CIC. Une sollicitation par personne physique non cumulable avec la sollicitation professionnelle en cours ou à venir, conditions au 01/01/2015 susceptibles d'être limitées. (2) Conditions du taux préférentiel en vigueur au 01/01/2015 et susceptibles d'évoluer. Les rendements sont calculés par trimestre et capitalisés à la fin de l'année civile. (3) 500€ d'avantages sont réservés à l'emploi sur la durée et leur répartition sera soumise à la réglementation fiscale applicable. (4) Pour bénéficier des nouvelles offres personnelles, le client doit être domicilié à La Roche sur Yon ou dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Roche sur Yon. (5) Les offres de bienvenue sont soumises à un remboursement de frais payés par le client sur ses nouvelles souscriptions : contrat de téléphonie avec engagement, contrat d'assurance Santé CIC et de prévoyance TNS Prévoyance, Offres réservées aux professionnels, personnes morales et physiques au titre de comptes professionnels ouvert ou à ouvrir au CIC (limite à une offre par personne physique ou morale), Offres non cumulables avec toute autre offre commerciale en cours ou à venir, Conditions au 01/01/2015 susceptibles d'évoluer, Conditions détaillées dans votre Agence CIC.

Rempissez le bulletin de participation et glissez-le dans l'urne de l'agence de La Roche sur Yon Nord avant le 18 avril 2015.

**Jeu gratuit**  
(sans obligation d'achat)

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le contenu de présentes que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de projections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès du CIC Ouest - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44001 Nantes cedex 01.

**Echec du règlement :**  
CIC Ouest organise du 26 février 2015 au 13 avril 2015, un jeu gratuit sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure. Les lots se répartissent de la manière suivante : 1<sup>er</sup> gagnant : un iPad Mini 2 (16Go) - valant d'une valeur de 299 € - 2<sup>es</sup> gagnants : un casque Beats by Dr. Dre Mix block noir d'une valeur de 249 € - 3<sup>es</sup> gagnants : une caméra Hero3 White d'une valeur de 199 € - 4<sup>es</sup> gagnants : une carte cadeau CIC d'une valeur de 70 € - Le tirage au sort effectué le 23 avril 2015 au siège de CIC Ouest, sous contrôle du Juge de Justice, le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : CIC Ouest 2, avenue Jean-Claude Bonduelle 44001 Nantes. Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP, Lesvague, Colard et Baheret, Huissiers de Justice associés à Verrou (44130) 12 allée de la Maladrée. Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (même nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ils seront pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou falsifiés. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation pourront faire l'objet d'un traitement ou commercial.

